

**RAPPORT DE LA MAJORITE DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Claire Attinger Doepper et consorts demandant plus d'efforts sur la formation pour diminuer le nombre de chômeurs-euses**

La commission s'est réunie le 24 mai 2012 à 14h30 à la salle de conférences n° 300 du DEC. Elle était composée de Mmes Stéphanie Apothéloz, Claire Attinger Doepper, Christine Chevalley, Roxanne Meyer Keller et Alessandra Silauri.

MM. François Brélaz, Philippe Grobety, Hans Rudolph Kappeler, Michel Miéville, Jean-Jacques Truffer et du soussigné Olivier Mayor (premier membre de la commission) confirmé par la commission dans la fonction de président rapporteur.

Assistaient également à la séance : Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie (DEC) ainsi que M. Roger Piccand, Chef du Service de l'emploi et Mme Ganka Fink, responsable de missions administratives ou stratégiques au Service de l'emploi que nous remercions pour leur disponibilité et pour les informations reçues. La prise des notes de la séance a été effectuée par M. Fabrice Lambelet auquel nous adressons nos sincères remerciements pour son travail précis.

**Position de la postulante**

La postulante constate que la révision de la LACI, intervenue en 2011, va notamment augmenter les charges du canton. Depuis 2008, le taux du chômage cantonal a passé la barre des 5%. Cela est préoccupant, même si l'économie vaudoise se porte plutôt bien. La particularité vaudoise, c'est que cela touche tout particulièrement les chômeurs de longue durée (une année au minimum au chômage). 26% des chômeurs sont des chômeurs de longue durée, alors que la moyenne suisse se situe à 21%. Elle évoque la nécessité d'instaurer des mesures formatives, car la faible qualification est une caractéristique essentielle des personnes bénéficiant du revenu d'insertion (RI). Un certain nombre de personnes ne possèdent pas de diplômes. Ce postulat propose un certain nombre de choses, mais vise également à faire un état de la situation. Elle espère que les commissaires acceptent de renvoyer ce postulat au CE.

**Position du Conseil d'Etat**

Le chef de département constate que la proposition numéro trois contenue dans ce postulat trouve sa réponse dans le rapport du CE au postulat Junod. Le renvoi de l'ensemble des quatre propositions au CE semblerait « curieux » selon lui. La problématique du taux de chômage au regard du fonctionnement de l'économie vaudoise sera traitée dans le programme de législature. Trois départements sont concernés par cette problématique : le DFJC, le DSAS et le DEC. Il rappelle que l'économie vaudoise, depuis une dizaine d'années, crée entre cinq mille et six mille places de travail. Toutefois, ce n'est pas suffisant pour abaisser le taux de chômage dans le Canton de Vaud. Deux choses sont possibles :

- cette problématique sera traitée par le CE dans son programme de législature. Par conséquent, la commission décide alors de ne pas renvoyer ce postulat au CE. Le GC sera informé, car il doit prendre acte du programme de législature.
- le renvoi partiel de ce postulat au CE avec seulement les points 1, 2 et 4.

## Discussion générale

Les informations reçues par le CE, à travers sa réponse au postulat Junod et sa prise de position dans ce postulat, semblent suffisantes à certains pour classer ce postulat. Cela d'autant plus que le Conseil d'Etat a pris un engagement formel pour aborder cette problématique de l'emploi dans son programme de législature. Certains souhaitent tout de même la prise en considération partielle de ce postulat, notamment des points 1, 2 et 4, car ils ne sont pas convaincus par le classement de ce postulat dans l'attente du programme de législature.

La postulante confirme que les propositions 1, 2 et 4 peuvent faire l'objet d'une réponse particulière. Elle soutient donc une prise en considération partielle de ce postulat en excluant le point 3 sur lequel un rapport a déjà été fourni et qui a été traité précédemment. D'autres estiment que les questions posées par le postulat ne sont pas les bonnes par le fait qu'il existe une problématique spéciale pour la formation ou reformation des adultes. Les formations (les apprentissages) de longue durée ne sont pas un outil adapté pour des adultes. Le postulat devrait s'interroger sur les mesures adaptées pour les adultes non qualifiés.

## Conclusion

La commission souhaite le soutien à une politique ambitieuse du CE en matière de lutte contre le chômage dans le programme de législature. Dans sa majorité elle privilégie une approche plus globale de la question, d'autant plus qu'au détail, le rapport 465 du CE à déjà répondu à des questions soulevées par ce postulat.

## Vote

Le vote est basé sur la prise en considération partielle ou non de ce postulat, comme l'a confirmé la postulante.

***Par 7 voix contre 3 et une abstention, la commission refuse une prise en compte partielle de ce postulat et invite le Grand Conseil à ne pas le transmettre au Conseil d'Etat.***

Nyon, le 6 septembre 2012

Le rapporteur de majorité :  
(signé) Olivier Mayor

**RAPPORT DE LA MINORITE DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Claire Attinger Doepper et consorts demandant plus d'efforts sur la formation pour diminuer le nombre de chômeurs-euses**

La commission s'est réunie le 24 mai 2012 à 14h30 à la salle de conférences n° 300 du DEC. Elle était composée de Mmes Stéphanie Apothéloz, Claire Attinger Doepper, Christine Chevalley, Roxanne Meyer Keller et Alessandra Silauri.

MM. François Brélaz, Philippe Grobety, Hans Rudolph Kappeler, Michel Miéville, Jean-Jacques Truffer et du soussigné Olivier Mayor (premier membre de la commission) confirmé par la commission dans la fonction de président rapporteur.

Assistaient également à la séance : Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie (DEC) ainsi que M. Roger Piccand, Chef du Service de l'emploi et Mme Ganka Fink, responsable de missions administratives ou stratégiques au Service de l'emploi que nous remercions pour leur disponibilité et pour les informations reçues. La prise des notes de la séance a été effectuée par M. Fabrice Lambelet auquel nous adressons nos sincères remerciements pour son travail précis.

**Rappel du postulat et position générale de la minorité**

Considérant que la loi sur l'assurance chômage (LACI), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2011, a eu pour conséquence de précipiter encore plus rapidement les chômeurs-euses de longue durée dans le système d'aide sociale cantonale, et que le manque de formation pénalise les chercheur-euses d'emploi, la postulante propose d'intensifier les mesures à la fois formatives, qualifiantes et insérantes et d'en développer en suffisance.

Elle demande que le CE établisse un état des lieux de la politique de réinsertion effectuée par le Service de l'emploi. Cas échéant, de chercher de nouvelles pistes afin d'en optimiser l'efficacité. Elle cite notamment :

- la prospection de place de stage longue durée, notamment auprès des entreprises privées ;
- le soutien aux entreprises d'insertion développant de nouvelles mesures ;
- de mettre sur pied des projets-pilotes de (ré) apprentissage et de formation professionnelle de base pour les chômeurs longue durée.

Rejoignant l'ensemble des professionnel-les du domaine qui confirme que le risque de pauvreté et de dépendances aux régimes sociaux est directement lié au niveau de formation, il est nécessaire de déployer créativité et moyens pour augmenter les compétences et le niveau de formation des personnes non qualifiées.

**Conclusion**

Si l'une des proposition exprimée dans le postulat à savoir développer et intensifier davantage l'utilisation de formation (AFO) qui permet « offrir aux personnes de plus de 30 ans, sans

formation, d'entreprendre une formation qualifiante prise en charge par la LACI « peut être retiré du texte, la vision et les mesures que le CE compte prendre et développer pour diminuer ce fléau demeurent nécessaire.

Une minorité de la commission est d'avis que la situation reste critique, que l'évaluation des mesures aujourd'hui proposées par l'ORP doit être plus largement présentée et commentée.

Globalement, la politique cantonale en matière de mesures d'insertion formatives, qualifiantes, insérantes doivent être développées en suffisance.

## **Vote**

*Nous remercions ainsi le plenum d'accepter le renvoi au Conseil d'Etat du postulat Claire Attinger Doepper*

Villars-le-Grand, le 9 septembre 2012

La rapportrice de minorité :  
(signé) *Roxanne Meyer Keller*

11 POS-280



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 24 JAN. 2012

Scanné le \_\_\_\_\_

## POSTULAT

### Plus d'effort sur la formation pour diminuer le nombre de chômeurs-euses

La révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2011 a eu pour conséquence de précipiter encore plus rapidement les chômeurs et les chômeuses de longue durée dans le système d'aide sociale cantonale et risque donc de provoquer un transfert de charges sur les cantons.

Considérant que le manque de formation est un frein important pour retrouver un emploi, le développement de mesures qualifiantes pourrait être intensifiées.

En effet, le manque de formation professionnelle représente un risque majeur d'inemployabilité. «<sup>1</sup>Les chiffres montrent clairement l'importance de la formation pour accéder au marché de l'emploi: les groupes de population qui ont un faible niveau de formation ont plus de peine que d'autres à prendre pied sur le marché de l'emploi et à réaliser un revenu suffisant pour pourvoir entièrement à leur entretien ». Dès lors, les chômeurs et chômeuses de longue durée, celles et ceux qui n'ont pu ni effectuer de formation post-obligatoire ni bénéficier d'une formation continue, ont un risque accru d'exclusion professionnelle.

Aujourd'hui, la mise en oeuvre du Revenu d'Insertion (RI) est assurée pour l'essentiel par les centres sociaux régionaux (CSR) et, pour ce qui est des mesures d'insertion professionnelle (MIP), par les offices régionaux de placement (ORP).

Des investissements concrets dans le domaine de la formation créeront les conditions permettant aux personnes sans emploi de sortir de l'aide sociale.

Si le nombre de chômeurs de longue durée a augmenté ces dernières années, le nombre de personnes au RI<sup>2</sup> a également pris l'ascenseur avec une augmentation de plus de 12% entre le mois d'octobre 2010 et octobre 2011.

Le communiqué de presse du 9 janvier 2012 sur la situation du marché du travail dans le canton de Vaud précise : « le canton de Vaud rassemble à lui seul 50% de tous les bénéficiaires de l'aide sociale inscrits comme chômeurs en Suisse ».

Pour répondre à ces nouveaux besoins, il est nécessaire d'établir un état des lieux de la politique de réinsertion effectuée par le Service de l'emploi, de chercher de nouvelles pistes afin d'optimiser au mieux cette politique publique.

<sup>1</sup> Rapport social statistique suisse 2011 - OFS- 2011

<sup>2</sup>[http://www.scris.vd.ch/Data\\_Dir/ElementsDir/7299/1/F/FicheRI\\_10-2011.pdf](http://www.scris.vd.ch/Data_Dir/ElementsDir/7299/1/F/FicheRI_10-2011.pdf)

Revenu d'insertion (RI), Vaud, octobre 2011

Ce postulat propose que le Canton intensifie et promeuve de nouvelles mesures telles que

- La prospection intensive de places de stage longue durée auprès d'entreprise privée.
- Le soutien aux entreprises d'insertion travaillant notamment dans des domaines innovants (tels que les énergies vertes).
- Développer et intensifier davantage l'utilisation de l'allocation de formation (AFO) qui permet d'offrir aux personnes de plus de 30 ans, sans formation, d'entreprendre une formation qualifiante (par ex. CFC) et prise en charge par la LACI.
- Mettre sur pied **des projets-pilotes** de (ré-) apprentissage et de formation professionnelle de base pour les chômeurs de longue durée en collaboration avec les partenaires usuels (assurance-chômage, aide sociale, assurance invalidité voire d'autres financements en matière de formation professionnelle).

#### Développement souhaité

#### Renvoi en Commission

Lausanne, 24 janvier 2012

Claire ATTINGER DOEPPER



**Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2012**

Aebi Jean-Robert	<i>C. Aebi</i>	Capt Gloria	Dind Claudine
Aellen Catherine	<i>C. Aellen</i>	Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel
Amstein Claudine		Chappuis Laurent	Ducommun Philippe
Ansermet Jacques		Chatelain André	Dufour Claude-Eric
Apothéloz Stéphanie	<i>A. Apothéloz</i>	Cherubini Alberto	Durussel José
Attinger Doepper Claire	<i>C. Attinger</i>	Chevalley Christine	Duvoisin Ginette
Aubert Mireille	<i>M. Aubert</i>	Chevalley Isabelle	<i>J. Chevalley</i>
Baehler Bech Anne	<i>A. Baehler</i>	Cherix François	Eggenberger Julien
Ballif Laurent		Chollet Jean-Luc	<i>J. Chollet</i>
Bally Alexis		Chollet Jean-Marc	Favez Jean-Michel
Bavaud Sandrine	<i>S. Bavaud</i>	Christen Jérôme	Favrod Pierre-Alain
Berlie Olivier		Collet Michel	Ferrari Yves
Bernhard Maximilien	<i>M. Bernhard</i>	Cloët Bertrand	Flora-Guttmann Martine
Berset Verena	<i>V. Berset</i>	Cornamusaz Philippe	Freymond Cantone Fabienne
Bolay Guy-Philippe		Cornaz-Rovelli Valérie	Gaille Pierre-André
Bonjour Eric		Courdesse Régis	<i>J. Gay</i>
Bonny Dominique-Richard		De Icco Fabrice	Gay Vallotton Michèle
Borloz Frédéric		De Montmollin Martial	Girardet Lucas
Bory Marc-André		Debluë François	Giardon Julien
Bottlang-Pittet Jaqueline		Décostard Anne	Glutz Félix
Brélaz François		Delay Elisabeth	Golaz Florence
Buffat Marc-Olivier		Depoisier Anne-Marie	Golaz Olivier
Buffat Michaël		Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Cachin Jean-François		<i>J. Cachin</i>	Grandjean Pierre
Calpini Christa	<i>C. Calpini</i>	Despot Fabienne	Grobéty Philippe
		Devaud Grégory	Groguz Frédéric
			Guignard Jean

## Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2012

Guignard Pierre	Monod Alain	Rostan Jacqueline
Haenni Frédéric	Montangero Stéphane	Roulet Catherine
Haldy Jacques	Mossi Michèle	Ruey-Ray Elisabeth
Haury Jacques-André	Mouquin Michel	Saugy Roger
Hurni Véronique	Nicolet Jacques	Schilt Jean-Jacques
Jacquet-Berger Christiane	Oran Marc	Schwaar Valérie
Jaqquier Rémy	Pache Rémy	Schwab Claude
Jobin Philippe	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Jungclaus Delarze Suzanne	Payot François	Somay Eric
Kappeler Hans Rudolf	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Kernen Olivier	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Labouchère Catherine	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Pierre-André	Venizelos Vassilis
Mange Daniel	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Manzini Pascale	Progin Sylvie	Voiblet Claude-Alain
Marendaz André	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Walther Eric
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Melly Serge	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Aliette	Wyssa Claudine
Meyer Roxanne	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Miéville Michel	Rithener Christiane	Züger Eric
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Zwahlen Pierre